

Bordeaux, le 9 mai 2000.

ACIFOP
Monsieur Jean Pascal RAILLARD

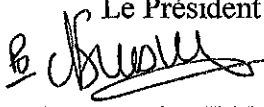
Monsieur,

Dans un courrier daté du 9 mars 2000, vous demandez à la CPRE de se prononcer pour le renouvellement de l'agrément de votre cycle de formation « Commercialisation Appliquée des Vins et Spiritueux » - Niveau III.

La CPRE s'est réunie le 21 avril 2000. Après examen de votre dossier, l'agrément a été reconduit pour la promotion 2000. Nous souhaiterions toutefois avoir de la même manière des éléments concernant cette promotion.

L'agrément sera reconduit tacitement sauf avis contraire après étude du dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Eric CHASSAGNE